

Génocide arménien : la France affaiblit la démocratie en Turquie.

lundi 23 octobre 2006, par [Sinan Ülgen](#)

Source : Le Figaro, le 14/10/2006

Par Sinan Ülgen, président du Centre d'études et de recherches EDAM (Istanbul).

Le discours du président Chirac lors de sa visite officielle en Arménie risque de marquer le début d'une période mouvementée entre Paris et Ankara. M. Chirac s'est prononcé à cette occasion sur le génocide arménien et a établi un lien entre l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE) et sa reconnaissance du génocide. Tout ceci quelques jours avant que l'Assemblée nationale française n'adopte, jeudi, un projet de loi du PS pénalisant la négation du génocide arménien.

Le gouvernement turc est critiqué en France à cause de son refus de reconnaître le génocide, mais cette critique repose sur une conception naïve du système turc. La Turquie est une démocratie parlementaire. Tout gouvernement désirant changer de position sur cette question délicate doit auparavant recevoir le soutien sinon de la majorité de la population, au moins d'une solide minorité. Ce qui est loin d'être le cas. Voilà pourquoi.

En Turquie, la discussion publique sur cette question est pendant longtemps restée lettre morte. Certes le gouvernement n'a rien fait pour alimenter le débat mais, surtout, la conscience collective en Turquie se souvient. Des atrocités commises jadis envers les Arméniens de l'empire ottoman. Et aussi des atrocités commises envers les Turcs au cours de la même période de l'histoire lors des nettoyages ethniques dans les Balkans ou même en Anatolie par les séparatistes arméniens. La République de Turquie fondée par Atatürk a sciemment décidé d'emprunter la voie de l'oubli pour pouvoir façonner un nouveau pays sur des bases pacifiques. Les traumatismes du passé ne devaient en aucun cas être la source des politiques de la jeune République. D'ailleurs, ce nouveau pays a fait preuve de cette sagesse en refusant de s'adonner à des péripéties irrédentistes ou nationalistes alors que l'Europe tout entière était affectée par ce virus malsain. Cette sagesse était un contrat tacite entre le chef de l'État, Atatürk et la nation turque : dessiner un avenir sans se figer sur le passé ottoman et ses tragédies. Ce contrat a survécu à Atatürk et reste profondément ancré dans la conscience collective.

La question arménienne se discute maintenant ouvertement en Turquie. Certains soutiennent la thèse du génocide, d'autres la refusent. Mais ce qui importe, c'est qu'une discussion franche et démocratique a vu le jour. Ce débat provoque naturellement la mise en cause du contrat fondateur et entraîne un travail de mémoire. Or la nature de ce débat ne correspond pas à la direction que la France envisage de suivre.

Alors que la Turquie s'efforce de faire table rase des obstacles entravant la libre discussion de ce sujet, le Parlement français veut pénaliser la négation du génocide. Cette démarche aurait été justifiée si, comme pour la Shoah, le droit international permettait, voire imposait, ce type d'entrave à la liberté de pensée mais tel n'est point le cas. Ce projet de loi risque donc de conduire la France devant la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir violé le principe de la liberté d'expression. Il fournit aussi une arme exceptionnelle aux cercles turcs qui souhaitent un retour à l'environnement antidémocratique qui limitait dans le passé la liberté d'expression sur ce sujet.

Enfin, la tentative de Jacques Chirac de lier la reconnaissance du génocide et l'adhésion de la Turquie à

l'Union semble incongrue. La volonté des dirigeants turcs à poursuivre les négociations d'adhésion est affaiblie par les obstacles politiques qui se dressent du côté européen et aussi par les propos de certains dirigeants européens, surtout français, qui, malgré la décision du Conseil européen du 17 décembre 2004, continuent à prôner un « partenariat stratégique » pour la Turquie au lieu d'une adhésion pleine et entière. Le ministre Sarkozy était très clair dans son exposé devant les « Amis de l'Europe » à Bruxelles, à la mi-septembre, lors qu'il a placé la Turquie parmi les pays qui n'avaient pas vocation à adhérer à l'UE.

N'oublions pas que les peuples turc et arménien ont partagé une vie commune en Anatolie pendant presque un millénaire. En tant que pays hôte d'une communauté arménienne de taille entretenant des relations assez privilégiées avec Ankara, la France pourrait jouer un rôle dans l'élimination du fossé qui s'est creusé entre ces deux nations. Mais les démarches actuelles, tant au niveau politique que juridique, ont peu de chance d'aboutir au résultat escompté. Elles ne serviront qu'à alimenter le discours et le sentiment anti-français en Turquie. Pour pouvoir jouer un rôle constructif, la France doit faire preuve de sincérité envers la Turquie. Elle devrait la convaincre qu'elle est prête à l'aider dans son projet européen et cesser d'apparaître comme l'avant-garde de l'obstructionnisme au désir européen de ce pays. Jusqu'à ce que les conditions domestiques et internationales se trouvent réunies pour que la France puisse agir de cette manière, les démarches françaises sur la question arménienne risquent de susciter de nouvelles crises entre ces deux pays.